



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 063-216304303-20250130-ARRETE2025_081-AI

N° 25-081

ARRÊTE DU MAIRE DE THIERS

ARRÊTE DU MAIRE DE THIERS

Objet : Arrêté de mainlevée interdiction d'habiter – 17 rue des Grammonts

Le Maire de Thiers,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les nouveaux articles L.511-1 et suivants et les articles L.521-1 à L.521-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2024-524 en date du 13 septembre 2024 portant interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux à compter du 16 septembre 2024 dans l'immeuble sis 17 rue des Grammonts à Thiers, cadastré AO 26.

Considérant la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'immeuble mitoyen sis 15 rue des Grammonts à Thiers, cadastré AO 27.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté en date du 13 septembre 2024 portant interdiction d'habiter temporaire et d'utiliser l'immeuble sis 17 rue des Grammonts à Thiers, cadastré AO26, est abrogé

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire : [REDACTED]

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est transmis au Préfet du Département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon - Cs 90129 - 63033 Clermont-Ferrand 63000 Cedex 1 - Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers 1 rue François Mitterrand CS 60201 63300 Thiers Cedex - Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 30 janvier 2025

Le Maire,
Stéphane RODIER

